



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon
66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

Extrait de délibération du Comité Syndical 66280 SALEILLES

Séance du
Mercredi 9 septembre 2026

Date de la Convocation au Comité Syndical	Nombre de conseillers Titulaires en exercice	Nombre de conseillers Suppléants en exercice	Présents	Procurations	Voix	Absents
1 ^{er} septembre 2026	40	40	29	0	29	11

Délibération N° 2026 – 70

L'an deux mille vingt-six et le neuf septembre, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, convoqué le 1^{er} septembre 2026, s'est réuni dans la salle des fêtes de Trouillas, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES DE NOELL-MARCHESAN Isabelle _ MAILLOCHAUD Alexandra _ MARTINEZ Stéphanie _ POLATO Myriam _ RENARD Arlette _ RODRIGUEZ Christine.

MS. CALLAREC Yannick _ CORDERO Alain _ DELCLOS Jordi _ FORT Max _ FOUR Jean-Louis _ MODICA Marc _ MORICONI Jean-Charles _ PARE Patrice _ REGNIER Jean-François _ TORRENS Jean-Claude.

CC Sud Roussillon : MMES DARDENNE Myriam _ TORRES Sylvie _ VALENZUELA Hélène.

MS. MAGDALOU Jean-André _ MANAS Christophe _ THIBAUT Jean-Jacques _ TOIX Laurent.

CC Aspres : MMES LESNÉ Maya _ TALABERE Isabelle.

MS. BASSAGET Jean-Marc _ BOCKTAELS Germain _ LEMAIGRE Philippe.

CC ACVI : M. AYBAR Patrice.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MME. DOGOR-SUCH Sandrine.

M. TIBAC Max.

CC Sud Roussillon : MME LAURENT Catherine.

MS. DEL POSO Thierry _ TORRES Jean-Louis.

CC Aspres : MS. AMOROS Michel _ CAMSOULINES Hervé _ DE MAURY Loïc _ MELGAR Antoine _

CC ACVI : MS. FORTEL Steve _ ORTAL Pierre

Avaient donné procuration :

NÉANT

Assistaient également à la séance :

MMES BOSSOREIL Sandrine _ PAGANO Manuela _ PÉRRÉE Isabelle _ PLAGNES Christelle _ VERGNES Lorie.

MS. BRETEAU Philippe _ CRETON Michel _ JORDA Edmond _ MIVIÈRE Roland.

A été élu secrétaire de séance :

M. FORT Max.

Désignation du secrétaire de séance

Dossier présenté par : Jean-Claude TORRENS

Il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

En conséquence, le comité syndical après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** M. Max FORT en qualité de secrétaire de séance.

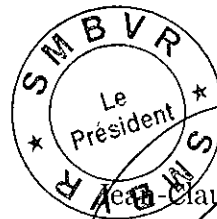
Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Le Président



Alex-Claude TORRENS